



# Intervention parlementaire

## Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention :	080-2024
Type d'intervention :	Postulat
Motion ayant valeur de directive :	<input type="checkbox"/>
N° d'affaire :	2024.RRGR.102
Déposée le :	14.03.2024
Motion de groupe :	Non
Motion de commission :	Non
Déposée par :	Ruch (Bern, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	
N° d'ACE :	954/2024 du 18 septembre 2024
Direction :	Direction de la sécurité
Classification :	Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif :	<b>Vote point par point</b> <b>Point 1 : adoption et classement</b> <b>Point 2 : adoption et classement</b> <b>Point 3 : adoption</b>

## Plan d'action contre l'antisémitisme

Le Conseil-exécutif est chargé d'examiner les points suivants :

1. dresser la liste des mesures concrètes prises à ce jour par le canton de Berne pour lutter spécifiquement contre l'antisémitisme ainsi que la liste des partenaires avec lesquels il collabore ;
2. examiner la question de la mise en place d'un service de signalement des incidents à caractère antisémite et la manière dont un tel service peut être mis sur pied et aménagé ;
3. examiner, en collaboration avec les communautés israélites de Berne et de Bienne ainsi qu'avec les organismes traitant de cette thématique (tels que GRA, GGGfon, NCBI, Fachstelle gegen Rassismus der Stadt Bern), quelles mesures supplémentaires ciblées il convient de prendre pour contrer l'antisémitisme.

Développement :

Les communautés israélites, Jüdische Stimme für einen gerechten Frieden in Israel/Palästina et la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI) font état de l'augmentation des incidents à caractère antisémite. Ceux-ci ont commencé à surgir avec l'apparition de théories du complot propagées par l'extrême droite dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ; leur font suite d'autres incidents depuis les attaques terroristes perpétrées par le Hamas contre des personnes en Israël le 7 octobre 2024 et depuis la guerre déclenchée dans la foulée à Gaza – à certains égards en violation du droit international.

Les controverses en lien avec l'Université de Berne, les sanctions contre baba news, les accusations à l'encontre des écoles bernoises ainsi que diverses déclarations de personnes de diverses obédiences qui n'hésitent pas à claironner leurs opinions sont symptomatiques d'un fait majeur : la nécessité de questionner l'antisémitisme. En effet, un grand nombre de personnes ne sont manifestement pas en mesure de discerner et de condamner les stéréotypes antisémites. Cette absence de questionnement pousse certaines personnes à tenir des propos déraisonnables et problématiques en rapport avec la critique légitime en tant que telle qui s'élève contre la politique israélienne. En outre, elle apporte de l'eau au moulin des milieux de droite, qui du reste sont pour la plupart antimusulmans et instrumentalisent l'antisémitisme.

Aussi est-ce nécessaire que le canton dresse un état des lieux, qu'il recense les mesures, programmes et modules de lutte contre l'antisémitisme d'ores et déjà en place, qu'il apporte des précisions sur leur degré de fréquentation, leur utilité et leur pertinence. En outre, le canton est également enjoint de se tourner de son propre chef vers les communautés israéliennes ainsi que vers les organisations et autres services spécialistes de l'antisémitisme afin d'obtenir des renseignements sur les mesures qu'il serait utile de prendre et qui sont souhaitables, qu'il s'agisse du domaine de la formation ou de la visibilité des incidents à caractère antisémite, par exemple en s'aidant d'un service/outil de signalement.

## Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif condamne toute forme de violence ou de haine et est préoccupé par l'augmentation des incidents à caractère antisémite liée à l'embrasement du conflit au Proche-Orient. Il condamne les attaques menées contre des personnes juives ou leurs institutions.

Comme le précise très justement l'auteure du postulat, l'antisémitisme continue d'être instrumentalisé. C'est cependant le fait de milieux de droite comme de gauche.

1. *Dresser la liste des mesures concrètes prises à ce jour par le canton de Berne pour lutter spécifiquement contre l'antisémitisme ainsi que la liste des partenaires avec lesquels il collabore*

Le Conseil-exécutif dresse ci-après la liste des divers programmes, mesures et modules contre l'antisémitisme qui ont déjà été mis en œuvre par la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI), la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC), la Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ) et la Direction de la sécurité (DSE).

## DSSI

Dans le programme d'intégration cantonal, la lutte contre le racisme fait partie de la protection contre les discriminations. Dans ce cadre, des mesures contre l'antisémitisme ont été mises sur pied. Le canton de Berne a conclu un contrat de prestations avec le gggfon (*Gemeinsam gegen Gewalt und Rassismus* [Ensemble contre la violence et le racisme]), qui propose des consultations pour les personnes touchées par des discriminations raciales ou ethno-culturelles, et donc également pour les victimes d'antisémitisme.

Au printemps 2024, la DSSI a conclu une convention avec la Fédération suisse des communautés israéliennes (FSCI) pour les années 2024 à 2027, afin que celle-ci mette sur pied un service de signalement et de conseil spécialisé dans l'antisémitisme. La FSCI

assure déjà un tel service dans les cantons de Bâle-Ville et de Saint-Gall et dans la ville de Zurich.

## **DIJ**

Le délégué aux affaires ecclésiastiques et religieuses (DAER) a représenté le canton de Berne en 2023 et 2024 lors des deux premières plateformes sur l'antisémitisme initiées par le Service de lutte contre le racisme du Département fédéral de l'intérieur. Cette plateforme a pour but la diffusion des connaissances sur l'antisémitisme ainsi que la sensibilisation et la mise en réseau des acteurs compétents. En outre, le DAER communique régulièrement avec les responsables des communautés israélites de Berne et de Bienne et, au besoin, établit le contact avec d'autres organismes. Il soutient aussi les communautés israélites dans certaines de leurs demandes spécifiques. Le DAER encourage aussi les échanges entre les communautés religieuses du canton, contribuant ainsi au dialogue interreligieux et à la prévention de l'antisémitisme.

## **INC**

### **École obligatoire**

Appréhender la diversité de façon constructive est l'un des points constitutifs du *Lehrplan 21*, le plan d'étude germanophone du canton de Berne, à tous les niveaux de la scolarité. C'est un élément d'une grande importance permettant aux écolières et écoliers d'apprendre à participer à la vie d'une société démocratique et plurielle. L'antisémitisme en particulier est abordé au degré secondaire I dans le cadre du cours « *Natur, Mensch, Gesellschaft* » (nature, être humain, société), mais le *Lehrplan 21* propose des points d'ancrage sur ce sujet à différents niveaux.

Lors d'incidents concrets, les écoles peuvent être conseillées par le ggfon et, si nécessaire, mener une intervention ciblée en coopération avec celui-ci.

En réaction à la situation actuelle, l'Office de l'école obligatoire et du conseil (OECO) a mis en œuvre différentes mesures pour soutenir les écoles. Des offres et du matériel d'enseignement ont été mis à disposition en ligne, qui a pour but la sensibilisation et la prévention ainsi que le traitement d'incidents liés à l'antisémitisme et au racisme. La problématique a également été abordée lors des conférences des inspections scolaires de mai avec les directions d'établissements et avec les autorités communales concernées ainsi que dans la lettre d'information de l'OECO aux écoles.

### **Degré secondaire II**

Au secondaire II, le thème est abordé dans l'enseignement de l'histoire (écoles moyennes) ou de la culture générale (écoles professionnelles). Les personnes se formant aux métiers de la santé et du social sont en outre sensibilisées à ce sujet en dehors de l'enseignement de la culture générale. Dans certaines écoles moyennes, des initiatives sont menées dans le cadre de la formation politique, qui traitent du racisme et de l'antisémitisme.

Parallèlement à cela, la sensibilisation se fait par le biais d'offres ou d'événements propres à chaque école et auxquels participent parfois des spécialistes : des journées contre le racisme, des semaines ou années spéciales durant lesquelles un thème est abordé en particulier, des événements permettant de se confronter à la diversité (expositions, services spécialisés dans les questions de diversité, etc.) et d'autres mesures de prévention.

## **Hautes écoles**

La Haute école pédagogique germanophone propose au corps enseignant du matériel pédagogique en le renvoyant aux programmes de prévention de l'antisémitisme Likrat de la FSCI, à ceux de la fondation Gamaraal et aux outils et programmes de la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme ([Präventionsprogramme für Schulen | PHBern](#)).

En mars 2024, l'Université de Berne a organisé sa 14<sup>e</sup> semaine annuelle contre le racisme. Le thème de l'antisémitisme y est aussi abordé. Il y est présenté comme une forme de racisme qui, pas plus que les autres, ne doit être tolérée.

Les hautes écoles du canton ont mis sur pied des services de signalement ainsi que des procédures d'enquête et de sanction pour traiter les agressions racistes et les atteintes à l'intégrité personnelle. Cela concerne aussi toutes les formes d'agression à caractère antisémite.

En outre, toutes les personnes relevant d'une haute école et ayant subi une agression peuvent s'adresser au Service de conseil des hautes écoles bernoises, géré par l'INC (Office de l'enseignement supérieur), un interlocuteur externe aux hautes écoles et qui agit à titre confidentiel.

## **DSE**

### **Police cantonale bernoise (POCA)**

Le thème des crimes de haine est exploré dans le cadre de la prévention dans les écoles (<https://www.police.be.ch/fr/start/dienstleistungen/praeventionsunterricht-an-schulen.html>). En fonction de la situation, l'antisémitisme peut être abordé en cas de besoin. La POCA a régulièrement contact avec différentes organisations et groupes de personnes concernées, telles que ggqfon, notamment pour la préparation de matériel d'information. En cas d'incidents relevant du droit pénal, elle enregistre la plainte et mène une enquête. Si la personne concernée est encore en danger, les mesures de protection nécessaires sont mises en place. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la POCA tient des statistiques sur les infractions de la catégorie des crimes de haine, dont font partie les actes antisémites.

Le Conseil-exécutif propose l'adoption et le classement du point 1.

### *2. Examiner la question de la mise en place d'un service de signalement des incidents à caractère antisémite et la manière dont un tel service peut être mis sur pied et aménagé*

Conformément à l'article 261<sup>bis</sup> du Code pénal suisse du 21 décembre 1937 (CP ; RS 311.0), les actes antisémites sont punissables. Leur poursuite relève donc de la compétence et de la responsabilité de la justice et de la police. La POCA est disponible en tout temps pour la dénonciation de tels actes. Les incidents antisémites peuvent par ailleurs être signalés à la FSCI à des fins statistiques. Comme indiqué au point 1, en reconnaissance des prestations fournies par la FSCI, notamment aux personnes du canton de Berne, la DSSI a conclu avec celle-ci une convention pour les années 2024 à 2027 concernant la mise sur pied d'un service de signalement et de conseil spécialisé dans l'antisémitisme.

Le Conseil-exécutif propose donc l'adoption et le classement du point 2.

3. *Examiner, en collaboration avec les communautés israélites de Berne et de Bienne ainsi qu'avec les organismes traitant de cette thématique (tels que GRA, GGGfon, NCBI, Fachstelle gegen Rassismus der Stadt Bern), quelles mesures supplémentaires ciblées il convient de prendre pour contrer l'antisémitisme*

La lutte contre l'antisémitisme, l'islamophobie et le racisme est un défi qui concerne toute la société. Par conséquent, il est très important de collaborer avec les communautés religieuses concernées et avec tous les acteurs du domaine. Toutefois, les éventuelles mesures supplémentaires doivent être coordonnées avec les démarches entreprises aux niveaux intercantonal et fédéral. Au niveau fédéral, début juin 2024, la motion 23.4335 *Pour une stratégie et un plan d'action contre le racisme et l'antisémitisme*<sup>1</sup> de la Commission des institutions politiques du Conseil national a chargé le Conseil fédéral d'élaborer une stratégie et un plan d'action contre le racisme et l'antisémitisme en collaboration avec les cantons. Le Conseil-exécutif souhaite coordonner son examen des mesures nécessaires avec les travaux menés au niveau fédéral.

Le Conseil-exécutif propose d'adopter le point 3.

Destinataire

– Grand Conseil

---

<sup>1</sup> [23.4335 | Pour une stratégie et un plan d'action contre le racisme et l'antisémitisme | Objet | Le Parlement suisse](#)